

Résultats financiers de Boralex en hausse au premier trimestre grâce sa stratégie de croissance

Montréal (Québec), le 6 mai 2015 – La stratégie de croissance et de diversification de Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX: BLX) a permis à la Société d'enregistrer des résultats en hausse au premier trimestre de 2015.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (sur une base de consolidation proportionnelle) ⁽¹⁾

(en millions de dollars, sauf les montants par action et la marge du BAIIA)	Périodes de trois mois closes les 31 mars	
	2015	2014
Production (GWh)	733,5	577,3
Produits de la vente d'énergie	91,2	75,5
BAIIA ajusté ⁽²⁾	62,8	51,8
Marge du BAIIA ajustée (%) ⁽²⁾	68,9	68,5
Résultat net ajusté ⁽³⁾⁽⁴⁾	10,0	7,9
Par action (de base) (\$) ⁽³⁾⁽⁴⁾	0,21	0,21
Marge brute d'autofinancement ajustée ⁽²⁾	43,2	36,6
Par action (de base) (\$) ⁽²⁾⁽⁴⁾	0,91	0,96

(1) Se référer aux rubriques *Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle* et *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Boralex (www.boralex.com) et SEDAR (www.sedar.com).

(2) Le BAIIA et la marge brute d'autofinancement ont été ajustés pour tenir compte de frais d'acquisition pour un montant de 0,5 M\$.

(3) Le résultat net a été ajusté de 3,4 M\$ en 2015 pour tenir compte de frais d'acquisition (nets d'impôts) et de la perte nette sur instruments financiers non-désignés (net d'impôts).

(4) Attribuable aux actionnaires de Boralex.

De façon générale, Boralex bénéficie de la contribution des actifs acquis d'*Enel Green Power France* (« Enel ») et de la mise en service de nouveaux actifs tant au Canada qu'en France. Ces éléments ont permis de compenser pour des conditions de vent et d'hydraulicité généralement moins bonnes qu'au premier trimestre 2014.

Patrick Lemaire, président et chef de la direction de Boralex a indiqué que « nos récentes et importantes acquisitions positionnent Boralex de manière très avantageuse pour le futur. Avec une vision claire de notre potentiel de croissance et profitant d'un environnement financier et législatif favorable, nous entrevoyons la possibilité de réaliser un nombre important de nouveaux projets qui soutiendront le développement de Boralex au cours des prochaines années. »

À la suite de l'importante acquisition réalisée en France en fin d'année, Boralex a, au cours du premier trimestre, saisi l'occasion de reprendre la participation de Cube Energy SCA dans ses actifs européens. Boralex pourra ainsi mettre en œuvre sa stratégie de croissance en Europe avec un maximum de flexibilité.

Le trimestre a aussi été marqué par l'émission de 9,5 millions d'actions pour une contrepartie brute de 124 M\$. Cette émission aura servi à financer l'acquisition d'Enel et permettra à Boralex d'élargir sa base d'actionnaires tout en améliorant son profil de liquidité boursière.

UN DEUXIÈME PROJET SOLAIRE EN FRANCE

Boralex a débuté la construction d'un deuxième projet solaire photovoltaïque d'une puissance installée de 10 MW dont la mise en service est prévue pour le troisième trimestre de 2015. Le projet Montfort-Peyruis, situé dans région des Alpes de Haute-Provence, est doté d'un contrat de 20 ans avec Électricité de France et nécessitera des investissements de près de 11 M€.

Ce projet confirme l'intention de la Société de poursuivre son développement dans le secteur solaire et ce, tant en France et au Canada.

PERSPECTIVES

Boralex anticipe une croissance significative des résultats de son secteur éolien au cours des prochains exercices en raison principalement de la contribution des sites en exploitation acquis d'Enel, de la pleine contribution des autres sites mis en service au cours du dernier exercice et de l'apport prévu des actifs pour lesquels les contrats sont signés et qui seront mis en service d'ici 2017.

À plus long terme, en dépit d'un environnement hautement concurrentiel, Boralex est en excellente position pour développer une portion importante de sa réserve de projets et de rester à l'affût d'acquisitions. Boralex peut notamment compter sur un environnement réglementaire favorable, surtout en France, où il est possible d'obtenir des contrats à long terme à prix prédéterminés et indexés. Boralex y dispose d'ailleurs d'une équipe expérimentée depuis plus de 15 ans.

DÉCLARATION DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 13¢ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 15 juin 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 29 mai 2015. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89(14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

La Société annonce également que son vice-président et chef de la direction financière, monsieur Jean-François Thibodeau, est absent temporairement pour des raisons médicales. Il devrait être de retour la semaine prochaine.

À propos de Boralex

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. Employant environ 250 personnes, Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. À l'heure actuelle, la Société exploite au Canada, en France et aux États-Unis une base d'actifs de plus de 1 110 MW de laquelle plus de 950 MW sous son contrôle. De plus, Boralex développe, seule ou avec des partenaires, plusieurs projets énergétiques dont plus de 150 MW seront mis en service d'ici la fin de 2017. Les actions et les débetures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com.

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non

de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des réglementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir, sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Mesures non conformes aux IFRS

Le rapport intermédiaire contient une section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS ». Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise le BAIIA et la marge brute d'autofinancement comme mesures de performance. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Ces mesures non conformes aux IFRS sont tirées principalement des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires.

Consolidation proportionnelle

Le rapport intermédiaire contient également une section intitulée « Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle », dans laquelle les résultats des Coentreprises détenues à 50 % par Boralex sont traités comme s'ils étaient consolidés proportionnellement plutôt que d'être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence requise par les IFRS. Étant donné que c'est sur la base de la consolidation proportionnelle que Boralex collige l'information sur laquelle elle fonde ses analyses internes et ses décisions stratégiques et opérationnelles, la direction a jugé pertinent d'intégrer cette section « Consolidation proportionnelle » afin de faciliter la compréhension des investisseurs quant aux retombées concrètes des décisions prises par la Société. Ainsi les tableaux qui sont inclus dans cette section présentent une conciliation des données conformes aux IFRS avec celles présentées en fonction de la consolidation proportionnelle.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Médias

Patricia Lemaire
Directrice, affaires publiques et communications
Boralex inc.
(514) 985-1353
patricia.lemaire@boralex.com

Investisseurs

Marc Jasmin
Directeur, relations investisseurs
Boralex inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com